

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL NUMERO 2011 – 1- 008
JEUDI 29 SEPTEMBRE 2011**

L'an deux mil onze, Jeudi 29 Septembre, les membres du Conseil Municipal, appelés à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, se sont réunis à 20 h 30 heures à la Mairie, sous la présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

Date de la convocation et de la publicité : Jeudi 22 Septembre 2011

Étaient présents : Messieurs LAUNAY Jacques, CALLIOT Michel, GIRARD Jacques, HOURDIN Xavier, NABUCET Frédéric, CHOLET Didier, MAIGNAN André, PELLAN Philippe, GUEGAN André, Mesdames BLINTZOWSKY Christiane, BOULIN Claude, MEHOUS Josiane, MARTIN Caroline, LEVEQUE Christiane, TADIER Joële, DE LA MOUSSAYE Martine

Était absent, représenté : Monsieur ROUXEL Fred.

Était absent, non représenté : Monsieur YOBE Sébastien.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents (y compris Le Maire) : 17

Nombre de conseillers absents non représentés : 1

Nombre de conseillers représentés : 1

Quorum : 10

Monsieur Didier CHOLET, candidat, est élu secrétaire de séance. Le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 Juillet 2011 est validé et signé par les membres ayant participé à la séance.

Délibération N° 2011 – 2 – 106 : APPROBATION RAPPORT 2010 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Madame MOISAN, Maire, donne lecture de la synthèse du dit-rapport, et rappelle que ce service est décomposé comme suit : collecte des ordures ménagères, collecte des 40 points recyclage du tri sélectif et gestion de la déchèterie de Matignon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **APPROUVE** le rapport 2010 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, rendu par la Communauté de Communes du Pays de Matignon.

Délibération N° 2011 – 2 - 107 : APPROBATION RAPPORT 2010 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Madame MOISAN, Maire donne la parole à Monsieur MAIGNAN, Vice-Président du Syndicat d'Eau du Cap Fréhel :

- Estimation de la population desservie : 10 000 habitants (Fréhel, Pléboulle, Plévenon, Plurien), soit 4417 habitants à l'année, auxquels s'ajoute la population saisonnière.
- Volume d'eau importé : + 0.36 % par rapport à 2009, soit 310348 mètres cube.
- Nombre d'abonnements : 4090, soit + 4.42 % (1788 pour la Commune de Fréhel).
- Prix : + 1% pour le Syndicat, et + 0.64 % pour Véolia. Monsieur MAIGNAN précise que ce n'est pas vraiment la consommation d'eau qui coûte, mais c'est le service rendu.
- Qualité : sur les 12 prélèvements effectués, aucun dépassement n'a été constaté.
- Performance : Bonne (11.60 % seulement de perte), en amélioration constante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 1 voix contre et 17 voix pour : **APPROUVE** le rapport 2010 sur le prix et la qualité du service d'eau potable, rendu par le Syndicat d'Eau du Cap Fréhel.

Délibération N° 2011 – 2 - 108 : APPROBATION RAPPORT 2010 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'Assemblée délibérante a pris connaissance du rapport 2010 de ce service public, et n'émet pas

d'observations particulières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 1 voix contre et 17 voix pour : **APPROUVE** le rapport 2010 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif, rendu par la Communauté de Communes du Pays de Matignon.

Délibération N° 2011 – 2 - 109 : APPROBATION RAPPORT 2010 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Michèle MOISAN, Maire, donne la parole à Monsieur MAIGNAN, Vice-Président du Syndicat d'Assainissement Collectif du Routin. :

- Estimation de la population desservie : 4250 habitants ; Fréhel et Plévenon rassemblent 1714 abonnés, avec un taux d'occupation de 2.14, soit 3667 habitants concernés par l'assainissement, non compris la population estivale. La commune de Fréhel compte 1490 abonnés en assainissement collectif et 307 en assainissement individuel.
- Prix : augmentation de 1.50 % pour le SYACR, et 0.86 % pour Véolia. Comme pour l'eau potable, c'est le coût du service qui reste prééminent.
- Travaux : des clapets anti-retour ont été posés. Il est envisagé de rénover le réseau sur la rue des cygnes, la rue de Resnel, et le bourg de Plévenon.
- Le contrôle des branchements est toujours en cours (déjà 36 anomalies sur 400 habitations contrôlées).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 1 voix contre et 17 voix pour : **APPROUVE** le rapport 2010 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif, rendu par le Syndicat d'Assainissement Collectif du Routin.

TRAVAUX VOIRIE : PROGRAMMATION 2012-2014

Monsieur LAUNAY informe l'Assemblée, qu'à la demande du Maire, une Commission Travaux aura lieu le 12 Octobre, aux fins d'examiner le programme des travaux pour 2012 à 2014.

Délibération N° 2011 – 2 - 110 : TRANSFERT POUVOIR DE POLICE AU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Michèle MOISAN, Maire, évoque l'article 63 de la loi du 16 Décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, qui prévoit le transfert automatique du pouvoir de régler les activités, du Maire au Président de la Communauté de communes compétent dans les domaines de l'assainissement (*compétence non transférée à la Communauté de Communes de Matignon*), de l'élimination des déchets ménagers (*compétence transférée à la Communauté de Communes de Matignon*), et de l'accueil des gens du voyage (*compétence transférée à la Communauté de Communes de Matignon*)

Ce transfert automatique intervient, pour les compétences déjà transférées, au plus tard le premier jour du 12^{ème} mois suivant la publication de la loi. Madame MOISAN indique que, durant cette période, un Maire peut s'opposer à ce transfert, dans chacun de ces domaines considérés.

Si les maires ne se sont pas prononcés contre ce transfert, par notification de leur décision au Président de l'EPCI, celui-ci sera effectif au 1^{er} Décembre 2011. D'ici là, les maires restent seuls titulaires du pouvoir de régler ces activités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **S'OPPOSE** au transfert du pouvoir de régler les activités, du Maire au Président de la Communauté de communes du Pays de Matignon, compétent dans les domaines de l'élimination des déchets ménagers et de l'accueil des gens du voyage, **DECIDE** que le Maire restera seul titulaire du pouvoir de régler ces activités.

Délibération N° 2011 – 2 - 111 : MODIFICATION REGIME INDEMNITAIRE EN CAS D'ARRET DU PERSONNEL

Michèle MOISAN, Maire, indique que la Commission de personnel a examiné ce dossier (avis favorable rendu), et rappelle la délibération de Mars 2010. A ce jour, il est proposé de supprimer tout régime indemnitaire au premier jour d'absence, en cas d'arrêt maladie, de congé de maternité, d'arrêts liés à un accident de travail ou à une maladie professionnelle, considérant que ces primes sont directement liées à une activité (heures ou travaux supplémentaires par exemple).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 1 voix contre, 1 abstention, et 16 voix pour : **ANNULE** la délibération n° 07/10 du 2 Mars 2010, **DECIDE** que le versement de tout régime indemnitaire cessera au premier jour d'absence des agents communaux, dès lors qu'il s'agira d'un congé de maladie, d'un congé de maternité, d'un arrêt lié à un accident de travail ou à une maladie professionnelle, **DECIDE** que cette mesure sera applicable à compter du 1^{er} Janvier 2012.

Délibération N° 2011 – 2 - 112 : RECRUTEMENT PERSONNEL SERVICES TECHNIQUES

Michèle MOISAN, Maire, donne la parole à Monsieur CALLIOT, Adjoint en charge du personnel : Compte tenu de l'augmentation de la charge de travail, les services techniques nécessitent des compétences accrues, en plomberie, électricité, transports Poids Lourds et transport en commun. Pour répondre aux besoins, et optimiser au mieux l'organisation du travail, il est proposé de créer deux postes d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps complet.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité : **CREE** deux postes au grade d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps complet au tableau des effectifs de la Commune, **DECLARERA** la vacance de ces postes pour publication à la Bourse de l'Emploi territorial.

INFORMATION SUR REORGANISATION DE SERVICES MUNICIPAUX

Michèle MOISAN, Maire, donne la parole à Monsieur CALLIOT, Adjoint en charge du personnel : l'exposé est le suivant :

- Service Cybercommune-Bibliothèque : 3 demi-journées de présence de l'agent responsable à la bibliothèque sont prévues, en complément des personnes bénévoles (activités inchangées pour la Cybercommune).
- Un travail d'harmonisation des temps de congés annuels du personnel est en cours.
- Bilan de l'activité du camping : l'annualisation des temps de travail des agents référents ont permis de supprimer les heures supplémentaires.

Délibération N° 2011 – 2 - 113 : RENOUELEMENT LICENCE CAR COMMUNAL : DESIGNATION D'UN DIRECTEUR DE REGIE

Madame MOISAN, Maire, explique que dans le cadre des transports scolaires, la licence du car est à renouveler tous les 5 ans, soit en Septembre 2011. A ce titre, il est obligatoire de nommer un directeur de régie, qui sera le référent administratif en cas de problème.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **NOMME** Le Maire en qualité de directeur de régie pour l'utilisation du car communal desservant le transport scolaire.

Délibération N° 2011 – 2 - 114 : TAXE EAUX PLUVIALES

Michèle MOISAN, Maire, donne la parole à Madame BLINTZOWSKY, Adjointe en charge des finances : Cette taxe, instituée par la loi Grenelle II, a été débattue en Commission de finances. Considérant que :

- plusieurs taxes ont déjà été mises en place, notamment dans le domaine de l'urbanisme,
- son application au mètre carré de terrain imperméabilisé reste complexe,
- le réseau pluvial de la commune n'est pas encore tout à fait finalisé.

la Commission a rendu un avis défavorable à son institution.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **DECIDE** de ne pas instituer la taxe eaux pluviales pour l'année 2012.

Délibération N° 2011 – 2 - 115 : BUDGETS COMMUNE, CAMPING 2011 : DECISIONS MODIFICATIVES

Michèle MOISAN, Maire, donne la parole à Madame BLINTZOWSKY, Adjointe en charge des finances, qui expose la nécessité de procéder à des décisions modificatives sur les budgets 2011 commune, et camping.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **APPROUVE** les décisions modificatives

proposées sur les deux budgets.

Délibération N° 2011 – 2 - 116 : RENOUELEMENT ASSURANCES COMMUNALES

Michèle MOISAN, Maire, donne la parole à Madame BLINTZOWSKY, Adjointe en charge des finances ; Le renouvellement des assurances communales est prévu au 1^{er} Janvier 2012. Le montant de primes de ces contrats étant inférieur à 90000 € , il n'est pas obligatoire de procéder à un appel d'offres formel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **AUTORISE** Le Maire à renouveler les contrats d'assurances communales au 1^{er} janvier 2012, par procédure adaptée sur simple consultation, sur la base d'un cahier des charges précis.

QUESTIONS DIVERSES

- 1- Déroulé de la prestation du cabinet SITADIN : s'agissant de l'étude portant sur l'utilisation des bâtiments communaux, le cabinet SITADIN a réalisé l'inventaire physique des locaux communaux sur le bourg. La Commission travaux tiendra lieu de Comité de pilotage. Trois dates ont été fixées : le 21 Octobre : présentation des premiers scénarios, puis le 18 Novembre : retour des avis, et enfin le 15 Décembre : présentation de l'étude en Conseil Municipal.
- 2- Inventaire des zones humides : Ces zones devront être incluses dans le PLU, c'est pourquoi la Commission d'Urbanisme, en partenariat avec la Communauté de communes, le SAGE, etc...sera amenée à établir leur recensement, qui se fera avec la participation de 3 ou 4 agriculteurs, et 2 adhérents de la Société de chasse de Fréhel. Une première réunion aura lieu mi-October. Une réunion publique sera alors programmée.
- 3- Maintien de la Junior Association : Madame MOISAN, Maire, fait le constat que les jeunes ne sont plus investis dans cette association. Les locaux ne permettent pas de les accueillir dans de bonnes conditions, et aucun encadrant n'est plus présent. En conséquence, il est décidé de ne pas donner suite à l'affiliation des « Jeunes en Fête » au réseau national des Juniors Associations.
- 4- Le Conseil Municipal avait engagé Monsieur et Madame URIEN, demandeurs pour l'acquisition d'une bande de terrain Rue de la Cornillère, à contacter le Conseil Général, propriétaire de celle-ci. Le Conseil Général a émis un avis défavorable à la vente de cette parcelle.
- 5- Stationnement devant les commerces du Bourg : 3 personnes ont été verbalisées, dans le cadre de la législation « stationnement interdit » qui s'applique sur cette Route départementale.
- 6- Réunion transports scolaires de collèges départementaux du 26 Septembre : en présence du Conseil Général, des maires concernés et des familles, un état des dysfonctionnements a été réalisé. Certains cars sont surchargés, et la démultiplication des arrêts allonge considérablement le temps des trajets. Le Conseil Général décide de reconsidérer le nombre et l'emplacement des arrêts. Lorsque ces points seront clairement identifiés, la commune envisagera l'installation d'abribus.
- 7- Demande d'emplacement sur le marché du Bourg : une autorisation a été donnée pour l'installation d'une frieterie belge, proposant des produits nouveaux.
- 8- Remerciements de Marie-Thérèse et Joseph ROUXEL, fille et gendre de Roland Brouard.
- 9- Séjour au Québec, dans le cadre du jumelage Fréhel – Chambly : l'accueil a été excellent, et particulièrement émouvant. Le Maire de Chambly sera invité à Fréhel en Septembre 2012.
- 10- Bilan de la fréquentation de l'Office de Tourisme : Madame MEHOUS fait part d'une augmentation significative de l'accueil physique, et des visites du site Internet de l'Office.
- 11- Envoi listing des impayés par la Perception : un courrier de rappel sera adressé par la Commune aux débiteurs afin d'accélérer les régularisations.

Participation à une réunion le 20 Octobre à la Sous Direction du Tourisme (DGCIS) à Paris, sur l'aspect réglementaire et organisationnel des Offices de Tourisme : Michèle MOISAN, Maire, indique que cette rencontre, initiée par la Communauté de communes, a pour objectif de poursuivre ensuite sur des aspects liés aux répartitions d'actions portées par l'intercommunalité, et celles portées par

- 1- les communes, ainsi que les aspects financiers. Les maires de Plévenon, Matignon, et Saint Cast y sont également invités.

Compte tenu de l'évolution de ce dossier, Madame MOISAN émet des doutes sérieux sur le maintien de notre compétence tourisme. Considérant les conséquences négatives qu'aurait la perte de l'Office de Tourisme sur l'avenir de la Commune, elle affirme son intention de se battre jusqu'au bout pour le maintien de celui-ci. Elle ajoute que, le temps passant, ce débat interminable sert de plus en plus des intérêts politiques et politiques.

- 2- Chambre Régionale des Comptes : Suite à une demande expresse de Madame MOISAN, Maire, après la mise en place du Conseil Municipal en 2010, deux représentants de la Chambre Régionale des Comptes ont entamé un contrôle de gestion de la commune.

Délibération N° 2011 – 2 - 117 : GRATUITE POUR OCCUPATION SALLE DES FETES A L'OCCASION DE REPAS DE PERSONNES NATIFS DE LA MEME ANNEE

Madame MOISAN, Maire, propose qu'en cas de demande de mise à disposition de la Salle des Fêtes pour des repas de « classe de naissance », la gratuité soit accordée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **DECIDE** d'accorder la gratuité pour la mise à disposition de la Salle des fêtes, lors de repas organisés par des groupes de personnes natifs de la même année, dits « repas de classe ».

Délibération N° 2011 – 2 - 118 : ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOURVABLES

Michèle MOISAN, Maire, présente à huis clos une demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables relatifs à des titres émis par la Commune et le Camping sur les années 2006, 2007 et 2008.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADMET** les titres présentés en non – valeur

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 23 HEURES 20.

**Le Secrétaire de Séance
Didier CHOLET**

**Le Maire
Michèle MOISAN**